

ARTICLE

**MORDECHAÏ VANUNU, DEPUIS 10 ANS
AU SECRET POUR AVOIR DENONCE
LA PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES.**

L'odyssée de Mordechai VANUNU



Mordechai VANUNU

ARTICLE

Qui connaît Mordechaï VANUNU ? Pratiquement personne n'a entendu parler du détenu de la prison d'Ashkelon, mis au secret depuis 10 ans, pour avoir révélé l'existence de l'arsenal nucléaires d'Israël. Les médias se taisent sur le cas VANUNU comme sur le verdict de la Cour Internationale de Justice concernant l'illégalité de l'arme nucléaire.

Mordechaï VANUNU est né le 13 octobre 1954 dans une famille juive résidant au Maroc qui émigra en Israël dans le courant de 1963. A l'âge de 22 ans, engagé comme technicien à la centrale nucléaire de Dimona, il y travaillera de novembre 76 à octobre 1985. Après des études de philosophie il voyage pendant quelques mois en Extrême-Orient et se fait baptisé à Sydney selon le rite anglican. Suite à des contacts avec des journalistes du *Times*, il est piégé, le 30 septembre 1986 par des agents secrets d'Israël, qui le droguent et l'emmenent à Rome d'où il sera expédié clandestinement par bateau en Israël. Le 5 octobre le Sunday Times révèle (ou confirme) l'existence de l'arsenal nucléaire d'Israël en se basant sur les informations de VANUNU. Ce dernier a estimé que la centrale de Dimona a produit environ 900 kg de plutonium ce qui doit correspondre à un arsenal de 200 bombes. Le 9 octobre le gouvernement hébreu reconnaît qu'il a incarcéré VANUNU qui parvient à communiquer le 22 décembre 1986 un message inscrit sur la paume de sa main : j'ai été kidnappé le 30 septembre 86 à Rome.

Suite à une interpellation du gouvernement italien introduite en janvier 1987 sur cet enlèvement illégal, Israël se contente de publier un mandat d'arrêt concernant VANUNU daté du 8 août 1987. Le simulacre de procès a lieu le 30 août 87 à huis clos; entre-temps la Suède lui attribue le prix du droit à l'existence (The Right Livelihood Award) et le Danemark celui de la fondation de la paix (Danish Peace Foundation Award). Reconnu coupable de trahison,

d'espionnage et d'avoir livré des secrets d'état il est condamné, le 27 mars 1988, à 18 ans d'emprisonnement. Le gouvernement italien classe le dossier VANUNU en juin 88 alléguant un manque de preuves !! Le 27 mai 1990 un recours en appel contre la culpabilité et la condamnation est rejeté par la Cour suprême. En août 91 les magistrats de la même juridiction et du district de Jerusalem refusent de mettre fin à 5 années de mise au secret de Mordechaï. La Cour suprême rejette en décembre 92 un appel pour une nouvelle audition du cas et reste muette aux demandes d'Amnesty International et aux trois requêtes du Parlement européen.

En révélant l'arsenal nucléaire d'Israël, VANUNU voulait, dans le contexte de la non prolifération, améliorer à long terme la sécurité de son pays. Sa situation rappelle celle du journaliste allemand Carl Von OSSIETZKY, prix Nobel de la Paix, qui révéla les plans de réarmement de la république de Weimar et qui fut finalement libéré grâce aux interventions d'intellectuels dont EINSTEIN et le jeune Willy BRANDT.

Il faut reconnaître que les autorités israéliennes, focalisées sur les problèmes immédiats de sécurité, n'ont pas voulu respecter les règles juridiques en usage dans les pays démocratiques. L'Etat hébreu n'a même pas pris la peine de demander l'extradition de Grande-Bretagne et d'Italie. La Grande-Bretagne n'a pas cru bon d'intervenir, quant à l'Italie elle a très vite abandonné son intervention. VANUNU a été condamné pour trahison et espionnage. Selon l'article 99 du code pénal israélien la trahison est *définie "comme un acte prémédité en vue d'assister un ennemi en période de guerre... en livrant des informations avec l'intention qu'elles parviennent en possession de l'ennemi"*. La peine prévue est la mort ou l'emprisonnement à vie.

L'espionnage qualifié est défini par *"la communication de toute information secrète*

ARTICLE

sans être autorisé à le faire et avec l'intention de nuire à la sécurité de l'état". La peine prévue est l'emprisonnement à vie. L'intention de nuire à la sécurité de l'Etat est difficilement défendable; le Sunday Times d'autre part ne pouvant être considéré comme une agence de renseignement travaillant au profit des ennemis d'Israël. Quant à la notion d'intention de nuire la justice israélienne la considère simplement comme étant contenue dans les conséquences naturelles et probables de l'acte posé. En outre les magistrats ont estimé que les motivations n'étaient pas idéologiques bien qu'un des trois juges se soit dissocié de cet avis et bien que le ministre public ait fait référence à la conversion au christianisme de Mordechaï VANUNU.

Il nous a été déclaré à l'Ambassade d'Israël de Bruxelles que Mordechaï VANUNU avait agi par intérêt. Le journaliste Peter HOUNAM du *Sunday Times* qui a publié les renseignements de VANUNU sur l'arsenal nucléaire d'Israël dément catégoriquement cette allégation ce que d'ailleurs le ministère public ne récuse pas.

Le jugement a été mené dans le secret le plus total. Mordechaï, amené dans une voiture aux fenêtres occultées, fut jugé menottes aux mains et fers aux pieds. Il portait un casque protecteur et la voiture était munie d'un système d'alarme pour empêcher toute communication avec les journalistes ou les sympathisants. Durant les audiences deux agents de la sécurité l'entouraient étroitement en vue de le museler au cas où il aurait révélé des informations jugées secrètes. Le public, la presse, les observateurs et le délégué d'Amnesty International n'étaient pas admis aux procès. Les avis juridiques et les témoignages ne furent pas publiés et même le jugement de la Cour fut censuré avant sa publication.

La défense cita l'article 94 du code pénal qui déclare qu'une atteinte à la sécurité "ne sera pas considérée comme une offense" si

elle a été, ou semble avoir été faite de bonne foi pour introduire, par des moyens légaux, un changement dans la structure de l'Etat ou dans les activités de n'importe lequel des responsables. La Cour rejeta cet argument et comme nous l'avons déjà dit condamna VANUNU à 18 ans d'emprisonnement, les deux demandes d'appel furent rejetées de même que la demande de mettre fin à la mise au secret. La Cour estime hors de propos que l'information soit vraie ou fausse, que le tort causé à la sécurité d'Israël soit réel ou non ou encore qu'il soit plus grave de fournir des renseignements à un journal plutôt qu'à un ennemi ! Le substitut du président de la Cour Suprême, Menachem ELON déclara que la liberté ne doit pas être considéré comme permissivité et les droits civils comme un blanc-seing pour menacer la sécurité nationale. Selon le doyen de la faculté de droit de l'Université de Jérusalem, l'accusation de trahison est inappropriée et il faut distinguer information fournie aux journaux de l'espionnage au profit de puissances étrangères. L'intransigeance la plus absolue a été de mise selon un système légal faussé, et par ailleurs, souillé par un enlèvement. Quant à Mordechaï VANUNU, il maintient ses déclarations et ne regrette rien. Les conditions de détention sont iniques, Mordechaï occupe une cellule de 2 mètres sur 3 dans un isolement le plus complet. Tout contact physique, visuel ou verbal lui est strictement interdit à l'exception de rares visites de sa famille et de son avocat. Aucun prisonnier n'a été mis au secret aussi longtemps... La direction de la prison doit obéir aux injonctions impitoyables des services secrets. Les puissances nucléaires y compris les E.U. se taisent malgré les appels répétés du parlement européen et le non respect du Traité de non prolifération.

Sur le plan éthique l'attitude et le comportement de Mordechaï VANUNU répond exactement aux propositions de EINSTEIN formulées en 1946 qui demandait aux scientifiques d'informer le public des dévia-

ARTICLE

tions perverses de la recherche indépendamment des risques encourus. Théodore TAYLOR dans *"The bulletin of the atomic scientists"* de juillet-août 1989 réclame une protection juridique des dénonciateurs. Ces idées furent reprises par Joseph ROTBLAT, qui quitta le projet Manhattan dès qu'il comprit que la bombe n'était plus une arme de défense contre l'Allemagne mais bien une arme offensive contre le Japon, lors de la remise de son prix Nobel de la Paix à Oslo le 10 décembre 1995. Dans son allocution le président de Pugwash a estimé que déontologiquement les scientifiques se devaient de dénoncer les gouvernements et les industriels qui continuent à produire des armes de destruction massive. Ce comportement éthique peut avoir des conséquences très graves pour les dénonciateurs malgré l'existence du Traité de non prolifération. Mordechai VANUNU en est un exemple vivant qui se voit infliger une peine absolument dispropor-

tionnée pour avoir révélé l'existence de l'arsenal nucléaire à Dimona et à Zekharya en Israël.

La protection juridique d'hommes courageux qui dénoncent les infractions du Traité de non prolifération et l'indifférence aux avis de la Cour Internationale de Justice, devrait être instaurée le plus vite possible par les Etats qui se prétendent de droit ! Les parlementaires devraient proposer des lois et un statut pour scientifiques et techniciens comportant un serment similaire à celui d'Hippocrate pour les médecins devrait être instauré. Il s'agirait d'une déclaration dans laquelle les scientifiques et techniciens s'engageraient à ne plus travailler pour la recherche et la production d'armes de destruction massive ou inhumaines. On pourrait l'appeler le serment de *Democrite* ou encore de *ROTLAT* et *VANUNU*.

La campagne pour la libération de VANUNU

Une partie non négligeable du monde scientifique a oeuvré pour la défense de Mordechai VANUNU. Le 27 mars 1988 de nombreux scientifiques connus, parmi lesquels 27 prix Nobel, ont adressé un appel urgent à la Cour Suprême d'Israël afin d'accorder la liberté à celui qui avait posé un acte moral très courageux pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Dans le même but un groupe important de personnalités déposèrent une pétition de 300 signatures, le 2 mars 1988, à l'ambassade d'Israël à Londres. Parmi les signataires figuraient les prix Nobel Dorothy HODKINS et Maurice WILKINS. En mai 1989, plus d'un millier de chercheurs italiens déposent une requête à l'ambassade d'Israël à Rome dans le même sens.

Il existe depuis plusieurs années une association internationale dont le siège est à Londres et qui fait campagne pour la libéra-

tion du prisonnier d'Ashkelon. Une délégation a récemment rendu visite au ministre israélien de la Justice, David LIBAI et au ministre des Communications Shulamit ALONI en vue d'améliorer les conditions de détention et de diminuer la durée de l'emprisonnement. Le ministre de la Justice se refuse à prendre en considération la requête car il prétend que VANUNU divulguera des secrets concernant la fabrication des bombes. L'argument est fallacieux car VANUNU ne connaît que partiellement et seulement le département de la production de plutonium. Il lui est donc impossible de fournir des renseignements sur la bombe proprement dite (tout le monde sait que le secteur nucléaire est l'un des plus compartimentés). En fait Israël ne veut ou ne peut pas reconnaître l'existence de son arsenal nucléaire car le congrès américain, si le fait était reconnu officiellement, n'accorderait plus le crédit de 3 milliards de dollars pour l'aide

ARTICLE

économique et militaire, utilisés pour l'achat d'armes conventionnelles les plus sophistiquées. Selon Frank BARNABY une chance de libération pour VANUNU pourrait émer-

ger avec la fermeture du centre de Dimona dont le réacteur, après plus de 30 ans, est probablement arrivé à son terme.

Le colloque de Tel Aviv

Dans le cadre de cette campagne s'est déroulé à Tel Aviv du 14 au 15 octobre 1996 un colloque sur la démocratie, les droits de l'homme et Mordechai VANUNU. Sous la présidence du professeur J. ROTBLAT, 18 personnalités prirent la parole parmi lesquels on remarquait Daniel ELLSBERG analyste et critique des publications du Pentagone, Hugh DEWITT du laboratoire national de Livermore, l'avocat de VANUNU Avigdor FELDMAN, Meir VANUNU son frère, le juge de la Cour Suprême d'Italie Amedeo POSTIGLIONI, l'actrice et militante des droits de l'homme Susannah YORK etc... La télévision et la radio, contrairement à leurs habitudes donnèrent des comptes-rendus plutôt favorables à la cause du dénonciateur. Une pétition norvégienne comprenant 20.000 signatures fut déposée au cabinet du Premier ministre à Jérusalem. Toutefois la délégation ne put rendre visite à VANUNU et dut se contenter de transmettre à la direction de la prison livres et lettres d'encouragement à l'occasion du 42^{ème} anniversaire (13 octobre) de celui-ci. Une moyenne de 70 personnes étaient présentes pendant le colloque qui devait se terminer

par un appel au président WEIZMAN pour lui réitérer la demande de libération. Malgré une entrevue assez déplaisante entre J. ROTBLAT et E. WEIZMAN (Président d'Israël) des contacts multiples ont été établis avec différentes personnalités y compris des parlementaires de l'opposition.

Le colloque a certainement eu un impact médiatique important dont les conséquences ont pu être ressenties jusque dans le comportement plus accommodant des autorités de la prison d'Askelon vis-à-vis de VANUNU et de sa famille.

Cette réunion de Tel Aviv aura certainement un suivi, la campagne va s'intensifier et il y a lieu d'espérer que la pression exercée aura des effets salutaires, même sous le gouvernement actuel. Nous invitons les membres de l'AMPGN à s'armer de leur plume pour réclamer la libération de VANUNU qui s'est engagé courageusement, à l'instar de VON OSSIETZKY, dans la voie indiquée par EINSTEIN et ROTBLAT. Espérons également qu'en 1997 Mordechai VANUNU recevra enfin le prix Nobel de la Paix.

Adresses utiles pour la libération de VANUNU

Monsieur Tamar D. GAULAN
Adviser Director
Foreign Relations and International
Organizations Dept.
Salah-a-din Street
P.O.-Box 1087
91010 Jerusalem - Israël

Monsieur Binyamin NETANYAHOU
Premier ministre
Hakirya Romena
91010 Jérusalem - Israël

Monsieur Victor HAREN
Ambassadeur d'Israël à Bruxelles
Avenue de l'observatoire 40
1180 Bruxelles